

II. Avoirs et titres dont le rendement n'est pas soumis à l'impôt anticipé

- Créances hypothécaires suisses
(cédules hypothécaires, lettres de rentes, etc.)
- Prêts et autres créances suisses
- Titres et avoirs étrangers de toute nature

Imputation d'impôts étrangers prélevés à la source (état 1.1.2020): Les placements de capitaux étrangers et leurs rendements pour lesquels l'imputation d'impôts étrangers prélevés à la source est demandée doivent être portés non pas dans le présent état des titres, mais dans la formule DA-2; pour les redevances de licences, on utilisera la formule DA-3. Les formules et la notice DA-M y relative peuvent être obtenues à l'office cantonal de l'impôt anticipé.

L'imputation d'impôts étrangers prélevés à la source entre en considération pour les **dividendes et intérêts** qui demeurent soumis à un impôt limité dans les Etats suivants:

Afrique du Sud, Albanie, Algérie, Allemagne, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bangladesh, Bélarus, Belgique, Bulgarie, Canada, Chili, Chine, Colombie, Corée du Sud, Côte d'Ivoire, Croatie, Danemark, Egypte, Emirats Arabes Unis, Equateur, Espagne, Estonie, Etats-Unis, Finlande, France, Géorgie, Ghana, Grèce, Hongrie, Inde, Indonésie, Iran, Islande, Israël, Italie, Jamaïque, Japon, Kazakhstan, Kirghizistan, Kosovo, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Macédoine, Malaisie, Malte, Maroc, Mexique, Moldavie, Mongolie, Monténégro, Norvège,

Nouvelle-Zélande, Oman, Ouzbékistan, Pakistan, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, Roumanie, Russie, Serbie, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Sri Lanka, Suède, Tadjikistan, Taiwan (Taipei chinois), Tchéquie, Thaïlande, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turkménistan, Turquie, Ukraine, Uruguay, Venezuela, Vietnam, Zambie (en revanche, les rendements pour lesquels les Etats contractants mentionnés prévoient l'exonération complète doivent être indiqués dans le présent état des titres).

L'imputation d'impôts étrangers prélevés à la source est admise en outre pour les **redevances de licences** provenant des Etats suivants: Albanie, Algérie, Argentine, Arménie, Australie, Azerbaïdjan, Bangladesh, Bélarus, Canada, Chili, Chine, Colombie, Corée du Sud, Côte d'Ivoire, Egypte, Equateur, Espagne, France, Ghana, Grèce, Hong Kong, Inde, Indonésie, Iran, Islande, Israël, Italie, Jamaïque, Kazakhstan, Kirghizistan, Lettonie, Lituanie, Malaisie, Maroc, Mexique, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouzbékistan, Pakistan, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Sri Lanka, Tadjikistan, Taiwan (Taipei chinois), Tchéquie, Thaïlande, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turkménistan, Turquie, Ukraine, Venezuela, Vietnam, Zambie.

Valeur nominale totale Pour les actions, etc.: Nombre de titres	Désignation des avoirs et titres Avoirs: Taux d'intérêt, nature de la créance, débiteur Obligations: Taux d'intérêt, nature du titre, débiteur, année d'émission et année d'échéance; si le titre est à intérêt unique, ajouter un U Actions, etc.: Nature du titre, nom et siège de la société, valeur nominale par titre	Valeur comptable selon bilan de clôture Montant en francs	Valeur imposable		Rendement comptabilisé Exercice 2020 resp. 2019/2020 Montant en francs
			en % ou par titre (unité)	Total Montant en francs	
1	2	3	4	5	6
Report des feuilles supplémentaires					
Report de la feuille complémentaire « imputation d'impôts étrangers prélevés à la source », formule DA-2					
Total II					

Nous attestons que les indications ci-dessus sont exactes et complètes:

Lieu et date

Signature valable de la société